



Henry Noguès

Intervention au Cercle Européen, 23 septembre 2010

« Economie solidaire et sociale : solution alternative complémentaire ou utopie ? »

« L'économie sociale et solidaire : c'est une question que nous n'aurions pas posée il y a quarante ans. Ni même trente ans non plus. Les choses ont bougé il y a quinze, vingt ans.

Nous avons choisi comme titre une question : « Economie solidaire et sociale : solution alternative complémentaire ou utopie ? », je réserve ma réponse pour la fin, mais sachant que j'ai vécu longtemps en Normandie, vous pourrez peut être imaginer quelle sera la forme de cette réponse. Je dirai quelques mots de l'économie solidaire, mais d'abord l'« économie sociale » : de quoi s'agit-il ? C'est une forme d'organisation des activités économiques très ancienne, puisqu'on parle déjà de mutuelles à l'époque de la construction du temple de Salomon. Les hommes ne sont pas restés isolés, ils se sont associés, parfois avec des objectifs lucratifs, parfois avec d'autres objectifs. L'économie sociale recouvre ces formes d'organisation économique un peu particulières.

A quoi obéissent-elles ? Henri Desroche, mort il y a une quinzaine d'années, est l'un de ceux qui ont le plus travaillé sur l'économie sociale en France – c'était un dominicain à l'origine, il est devenu chercheur au CNRS. Henri Desroche dit que l'économie sociale est « fille de la nécessité ». Autrement dit en règle générale, quand les gens s'engagent dans une initiative d'économie sociale, c'est parce qu'ils sont **face à un problème**. Cela peut être un problème de pêcheurs, d'artisans, d'approvisionnement, un problème de logement, d'accès aux soins, de prise en charge d'un enfant handicapé... Que sais-je ? Un problème. Les gens peuvent attendre que le marché réponde à leur besoin mais ils risquent d'attendre souvent longtemps. L'Etat Providence c'est pareil, il est plutôt sourd et paralysé que prévenant à l'égard des problèmes que les gens peuvent rencontrer. Par conséquent, ils sont obligés de se mettre en mouvement, en s'associant, en coopérant, en mutualisant les ressources qui sont les leurs - et c'est un peu cela, l'économie sociale. Vous voyez que c'est assez large, d'une certaine

façon : l'économie sociale est liée à la nécessité, à l'innovation – par rapport à des besoins qui ne sont pas pris en compte -, liée à des désirs d'avoir une plus grande maîtrise de sa vie, une plus grande émancipation, ne pas être trop dépendant des marchés, ou de certains acteurs qui ont un pouvoir important sur les marchés : on est plus forts ensemble, en tant qu'artisans, quand on va passer commande à des grandes entreprises, on va pouvoir négocier les prix plus facilement, on construit alors des coopératives d'achat. Et puis, il y a aussi derrière des motivations plus idéologiques, et parfois utopiques - on réfléchit, on imagine, on pense. L'idée commune de tout cela, c'est qu'on veut entreprendre, créer de la richesse, mais pas uniquement parce qu'on est intéressés, pas forcément pour des objectifs lucratifs.

Il existe quatre formes principales d'organisation d'économie sociale. Les plus importantes, en nombre, ce sont les associations. De très loin : de l'ordre de 82% de l'ensemble des organisations d'économie sociale, telles qu'elles sont repérées par l'INSEE. A l'intérieur de ces associations, si vous en prenez 100, il n'y en a que 15 qui ont un salarié. 85% des associations n'ont pas de salarié. Elles peuvent avoir une activité économique, mais elle ne repose que sur du bénévolat. Donc 15% seulement des associations, qui représentent 82% de l'ensemble des organismes d'économie sociale, ont des salariés.

Quelles sont les autres formes ? Ce sont les mutuelles, les sociétés de secours mutuel, les coopératives, du secteur agricole, de l'artisanat, du bâtiment, les SCOP – les sociétés coopératives ouvrières de production -... Et enfin, les fondations, mais celles-ci ne représentent que 1 ou 2% du total.

Pourquoi parle-t-on aujourd'hui de ces formes d'organisation économique, et pourquoi n'en a-t-on pas parlé pendant très longtemps ? On en parle, parce que tous les grands courants de pensée se sont engagés dans ces formes d'organisation économique. En France en particulier, mais on a des exemples en Allemagne, en Italie, en Angleterre, au Brésil...Tous les grands courants de pensée s'y sont engagés : le catholicisme a plutôt investi du côté de l'éducation, bien sûr pour contester le monopole public, mais il a également investi dans la charité, la santé, dans les œuvres – ce qu'on appelle l'Unio-ps (l'Union interfédérale des organisations privées sanitaires et sociales est l'un des vestiges de ce large courant ... Et puis le crédit mutuel, ce qui est moins connu, qui est né en Allemagne et a largement été porté par les curés des paroisses, notamment dans ma région, dans l'Ouest. Avec le protestantisme, du côté des Cévennes, et de Nîmes, il y a eu des sociétés de secours mutuel, des initiatives coopératives, dont la Belle

Nîmoise, entre autres...Le libéralisme, avec les Caisses d'Épargne et Banques Populaires, et Benjamin Delessert, a également été acteur dans ce champ-là. Le socialisme enfin, plutôt du côté des mutuelles, avec le solidarisme, Léon Bourgeois et Charles Gide, parmi d'autres.

On voit donc bien que tous les grands courants de pensée - dès lors qu'ils se préoccupent de la vie des hommes et des femmes, du sort de ceux qui ont des difficultés, du progrès et de l'émancipation des uns et des autres -, tous ces grands courants peuvent s'engager à mettre en place des organismes économiques un peu atypiques, à côté des entreprises classiques.

Il y a plusieurs façons d'entreprendre : c'est la thèse que je vais défendre devant vous. Une économie, ça n'est pas composée d'une seule forme d'entreprise : il y a, il y a eu, et il y aura vraisemblablement, on peut l'espérer, ce qu'on appelle une **économie plurielle**. Faite d'entreprises individuelles, mais aussi de grandes sociétés multinationales, avec quelques entreprises publiques qui très vraisemblablement subsisteront, au côté des formes d'économie sociale.

Quels sont les principes que partagent à peu près toutes ces formes d'organisation ?

Je ne suis pas plus naïf que vous : entre les principes qu'on affiche, les discours qu'on prononce, et ce qu'on fait en réalité, il peut y avoir un écart... C'est vrai dans l'économie sociale, comme partout. Les principes de l'économie sociale sont :

- **Un homme, une voix.** Cela est relativement bien respecté, sauf que les voix ne s'expriment pas toujours : il y a assez peu de participation aux élections. Mais ce sont des sociétés de personnes, et non pas des sociétés de capitaux : chaque individu a un apport, une voix, une possibilité de faire basculer les décisions équivalentes à celles des autres membres de la SCOP, ou des autres membres de la mutuelle.

- **La liberté d'adhésion.** C'est volontaire. D'une certaine manière, l'économie sociale est aussi l'enfant du libéralisme. Il faut que l'individu soit libre pour qu'il puisse décider de s'associer à des projets. Cette liberté d'adhésion exclut de l'économie sociale les associations où l'on est obligé d'être adhérents, comme les associations de chasse, là on n'est plus dans la liberté de choix, c'est une forme conventionnelle d'organisation, mais pas une liberté.

- **L'autonomie de gestion et l'indépendance** par rapport aux pouvoirs publics... Cela est plus ou moins vrai. Il y a parfois des associations que l'on dit être des « faux nez de l'administration ». Rien que le Ministère des

Affaires Etrangères, il y a vingt ans, avait créé à lui tout seul 79 associations satellites. Dont une pour le Noël des personnels, parce qu'il n'y avait pas d'autre moyen de le faire un Noël des personnels... Vous voyez, il y a parfois des associations un peu instrumentales... Elles existent, elles jouent un rôle important. L'un des premiers emplois que j'ai occupé était professeur à l'école de Service Social de Nantes, et c'est le D.D.A.S.S, le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de l'école qui l'avait créé, pour faire fonctionner l'école... Le secteur para-administratif existe.

En parallèle des principes de l'économie sociale, existent des repères pour la gouvernance. Une association est une **société de personnes**, on est libres d'adhérer, on a une autonomie de gestion, et il y a des repères de gouvernance. Parmi ceux qui sont affichés, j'en ai noté trois :

- **Primauté de la personne sur la rentabilité des capitaux** : on est une société de personnes mais bien sûr, on a aussi besoin de capitaux pour fonctionner, mais l'objectif de la rémunération des capitaux reste secondaire. Pas nul cependant : dans une coopérative on rémunère les capitaux investis par les coopérateurs, ils ne sont pas bénéficiaires de la totalité du solde résiduel, de l'ensemble des profits car il y a une partie impartageable, mais il y a une rémunération.

- **Défense et mise en œuvre des principes de solidarité et de responsabilité partagées** : c'est ce que l'on entend parfois sous l'idée de réciprocité – on est solidaires les uns des autres, on partage les décisions et les engagements, y compris parfois financiers. Par exemple la MAIF: quand j'étais jeune enseignant, un de nos confrères a fait une sortie de route, il a fini sur la voie ferrée d'à côté, et le train a déraillé dans le canal... On a eu un petit rappel de cotisation l'année suivante ! C'était un gros sinistre pour nous, ça n'allait pas plus loin que quelques francs à l'époque, mais nous étions assurés et assureurs ! Ce n'est pas comme une société d'assurances, où c'est d'abord la prime... Nous, c'était nos cotisations. On pouvait avoir un boni, quand on rencontrait moins de sinistres, ou un petit rappel de cotisations, comme dans ce cas... C'est dans ce sens-là qu'on est responsables et solidaires

- Et enfin on dit souvent « non lucratif », il vaudrait mieux dire « **lucrativité limitée** » - Pourquoi ? Une association peut très bien faire des bénéfices, et j'encourage les administrations à laisser les associations faire des bénéfices. Contrôler ce qu'elles en font, oui, car l'objectif n'est pas qu'elles fassent des bénéfices pour faire des bénéfices, mais comment voulez-vous autofinancer des projets, si on n'a pas un minimum de capacité d'autofinancement ? Les associations n'ont pas un objectif lucratif, mais il est vrai que les règles

fiscales ne sont pas toujours bien comprises, comme les règles des subventions des collectivités, qui sont trop souvent des subventions d'équilibre. J'ai parfois vu fonctionner cette affaire-là avec des associations qui avaient des bénévoles, et d'autres qui n'en avaient pas, tout en effectuant la même chose, les tutelles et les curatelles. Par exemple, si une personne n'a pas toute sa capacité juridique, un juge déclare qu'elle a besoin d'une protection juridique, et l'on peut confier cela à une association. L'administration donne des « subventions d'équilibre » : aux associations qui avaient des bénévoles, elle donnait une subvention de 200F par exemple, pour chaque personne prise en charge. Et aux associations qui n'avaient aucun bénévole, elle donnait 300, ou 400 F... Très vite, les bénévoles qui donnent leur temps à une association où l'administration récupère euro pour euro ce qu'ils apportent en temps, finissent par se dire « mais finalement, je n'apporte rien à la cause que je veux servir ! »... Si l'administration retire à chaque fois ce que le bénévole apporte, cela revient à dire que le bénévolat est imposé à 100%. Au bout d'un moment, avec la subvention d'équilibre, il n'y avait plus d'association avec des bénévoles dans le secteur, et c'est normal ! Les bénévoles ne sont pas plus sots que les autres, quand ils font des efforts pour une cause, et qu'ils s'aperçoivent que la collectivité les récupère à 100%, ils vont utiliser leur temps à autre chose, ou aider de manière plus distraite la cause qui les intéresse. Moi, je ne donne jamais mon bénévolat dans ces conditions-là. Que l'administration récolte 50, pourquoi pas, mais il faut au moins que l'association à laquelle j'apporte mon concours garde une marge. Sinon le temps que j'ai donné est totalement récupéré sous forme de subvention d'équilibre...

L'idée, c'est de plaider : le bénéfice est possible, et il n'est pas malsain. C'est la manière dont ces bénéfices sont réutilisés après qui est réglementée et contrôlée. Si vous décidez de dissoudre votre association, vous n'avez pas le droit de répartir entre vous les bénéfices, vous devez les retransmettre à une autre association ou à une fondation – il est absolument interdit de se partager les bénéfices réalisés dans le cadre d'une association. Les SCOP – les sociétés coopératives ouvrières de production, qui existent dans tous les secteurs d'activités – veulent dégager du bénéfice. Mais le capital n'est pas récupérable par les personnes. La lucrativité n'a pas tout à fait le même sens, puisqu'elle est destinée à servir le projet de la structure...

Lucrativité limitée, responsabilité partagée solidaire, primauté de la personne sur la rentabilité du capital : voilà les principes de gouvernance qui orientent ces structures-là.

Ensuite, c'est un monde très hétérogène : des tensions existent. Je vais en donner quelques-unes, mais il y en a beaucoup.

Il existe des tensions entre ceux qui naissent à côté, ou contre l'Etat : parce qu'on ne veut pas que l'Etat fasse, on va faire, et on va se défendre contre l'envahissement de l'Etat. Il y en a, à l'inverse, qui vivent essentiellement des subventions de l'Etat, voire d'autres qui sont créées directement même par le pouvoir politique.

Il existe une autre tension entre les structures qui sont autonomes, et celles qui sont très dépendantes. Là aussi, cela varie selon les cultures, les milieux, et les idéologies qui les traversent. Des structures optent pour l'émancipation des personnes, tandis que d'autres œuvrent davantage pour l'assistance des personnes. Il y a des débats philosophiques là-dessus : qu'est-ce qui est mieux pour aider quelqu'un ? Bien sûr, il faut qu'il puisse respirer, que ses besoins fondamentaux soient satisfaits, l'assistance est nécessaire, mais il faut aussi qu'il se prenne en mains. Il faut lui donner les moyens de dire non, de s'écarter... Entre émancipation et assistance, il peut y avoir des tensions.

Entre paternalisme et comportements réciproques, il y a des tensions.

Tension aussi entre ceux qui veulent réformer la société, l'aménager, et ceux qui veulent la transformer, voire faire disparaître la monnaie ! Quelques-uns de nos amis qui sont dans ces organisations, notamment dans les systèmes d'échange solidaire, pensent que tout irait mieux s'il n'y avait plus de monnaie ! C'est la monnaie qui pervertit nos rapports ! Peut être ont-ils raison, je n'en sais rien...Ceux-là sont plus révolutionnaires et moins réformistes que d'autres.

Tension entre valeurs et pratique, donc...

C'est un monde qui est en tension – et vous allez comprendre tout de suite pourquoi : quand vous créez une entreprise « normale » entre guillemets, l'objectif est de dégager des bénéfices et d'assurer la survie de l'entreprise : le cap est fixé. Quand vous décidez que ce n'est pas ce cap-là qui vous intéresse, alors quel est le cap ? Où va-t-on ? A gauche, à droite, au centre, dans les profondeurs ? Où va-t-on ? Le débat est très fort, forcément, dans ces organisations-là, parce que le cap est plus complexe à construire, et pas aussi simple que de dégager des bénéfices, « ce qui est rentable on le fait, ce qui n'est pas rentable on ne le fait pas ». Un client n'est pas rentable : on le jette. Ou on ne le jette pas parce qu'il pourra être rentable plus tard. Ou bien on ne le jette pas parce que c'est contraire à la mission à laquelle on

prétend répondre... Ce sont des lieux de débat, de tension, et surtout des lieux très hétérogènes.

Pourquoi reparle-t-on de l'économie sociale aujourd'hui ?

Les coopératives, les mutuelles, les associations, et les fondations, en France, se sont ignorées superbement depuis 1900, jusqu'à environ 1970. Forcément, à Paris, les grands responsables des mutuelles, des coopératives, et ceux des associations, se sont dit : « on a peut être des intérêts en commun, quelque chose à partager », et ils ont commencé à se réunir. Ils n'avaient pas les conseils en communication qu'ils auraient pu obtenir de certains d'entre vous aujourd'hui, et ils ont appelé leur comité : le comité national de liaison des activités mutualistes coopératives et associatives, C.N.L.A.M.C.A, le Cnlamca ! En 77, Henri Desroche leur a dit « écoutez, au lieu de parler des « organisations mutualistes coopératives et associatives », vous devriez dire « entreprises d'économie sociale ». Ils l'ont regardé avec de grands yeux : « mais qu'est-ce qu'il raconte ? »...

Ma mutuelle, la MAIF, a mis vingt ans à se rendre compte qu'elle était dans l'économie sociale à la suite de ça. Vous voyez, ça a pris du temps ! Maintenant elle dit « assureur militant », mais ça n'a pas été spontané. Pourquoi est-ce qu'Henri Desroche a dit cela ? C'est ce qui est intéressant. Au XIXème siècle, il y avait des expositions universelles, où les grands pays développés se réunissaient dans les capitales pour faire le point sur toute l'évolution des sciences et des techniques. Aux expositions universelles de Paris - il y en a eu quatre ou cinq au cours du XIXème siècle -, il y avait à chaque fois un espace consacré aux innovations sociales. Et ce qui était de l'ordre de cette innovation sociale, on l'a appelé « économie sociale ». On y rapportait par exemple que telle mairie avait mis en place un système de crèche, telle entreprise un système de retraite, de pensions, que sais-je... Ou avait une attitude différente avec les ouvrières enceintes... On faisait l'inventaire de ce que les communes, les patrons, les syndicats, les sociétés de secours mutuel avaient fait, et on appelait cela l'économie sociale. En 1900, à l'exposition universelle de Paris, le plus grand stand, c'était le palais de l'économie sociale ! Et ça, personne ne le sait. Il faut lire les ouvrages de Danièle Demoustier, *L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement*, Syros, 2001). Donc, le mot n'est pas neuf. On a mis dedans aussi bien ce que faisaient les communes, que les employeurs un peu plus responsables, que les associations, comme on dit aujourd'hui, mais tout ça c'était l'économie sociale. Un économiste, Charles Gide, l'oncle d'André Gide, professeur d'économie à Nîmes, et à Bordeaux, a publié un livre sur l'économie sociale. Walras, grand économiste également, a publié

des ouvrages qui avaient aussi comme titre « l'économie sociale », et qui présentaient les coopératives, la manière dont on s'organise quand on fait les choses collectivement...

Voilà d'où vient le nom d'« économie sociale ».

Est-ce qu'on peut l'employer à l'étranger ? Pas partout. Si vous l'employez en Belgique, au Québec, vous serez compris. En Allemagne vous ne serez certainement pas compris : quand on pense économie sociale en Allemagne, on pense économie sociale de marché. C'est complètement différent. Pour les Allemands, la charité, par la Constitution, c'est la responsabilité des églises. L'économie sociale ne dira pas grand-chose aux Anglais non plus. Ils parleront de « voluntary sector », de « non-profit sector »... Autrement dit les mots changent, selon les époques et selon les pays, même si les réalités sont parfois assez proches. En Angleterre, ce ne seront pas des associations mais des charities, qui vont gérer l'essentiel de ces activités. En Italie, ce seront plutôt des coopératives, des coopératives sociales... Donc les noms, les formes d'organisation, l'adossement, les rapports entre les syndicats et les organisations de l'économie sociale, tout cela change selon les contextes nationaux, mais rares sont les pays qui n'ont pas utilisé ces possibilités de « l'entreprenariat ensemble » disons, pour améliorer le sort, la vie, ou consolider l'activité économique des uns et des autres.

Et l'économie solidaire...

Depuis vingt, trente ans, partout en Europe, dans les pays du Tiers Monde, notamment en Amérique Latine, on a vu apparaître ce qu'on appelle aujourd'hui une économie sociale émergente – l'insertion par l'activité économique -, cela n'existait pas. Depuis que le chômage massif a frappé les pays industrialisés, on a vu se développer un nouveau champ d'activité. Les finances solidaires, le commerce équitable, etc., toutes ces initiatives émergentes récentes n'existaient pas, et elles se méfient un peu de l'économie sociale. Parce qu'elles y voient « Crédit Mutuel », « Crédit Agricole », MAIF, MACIF, MAAF... toutes ces structures de taille importante. Les petites initiatives qui apparaissent au sein de l'économie solidaire ne se reconnaissent pas forcément toujours dans ces grandes structures qu'elles accusent parfois de s'être fossilisées, ou d'être devenues comme les autres entreprises. Ils ont donc préféré parler d' « économie solidaire ». Dans les pays du Tiers-Monde, on parle plutôt d'économie populaire, ou d'économie solidaire populaire.

Donc le mot varie, mais la réalité est un peu partout très voisine.

Et elle recouvre même des organisations qu'on ne sait pas trop comment classer, les comités d'entreprise, les congrégations et leurs activités, parfois même les caisses paritaires, l'économie paritariste : tout cela ne fait pas partie de l'économie lucrative, mais on n'y adhère pas toujours de sa libre volonté... Il y a donc aussi une économie sociale frontalière. Cela confirme le caractère pluriel de nos économies modernes.

Pour compliquer les choses, aux Etats-Unis mais aussi en Europe, on parle de plus en plus de « social business », ou d'« entreprise sociale », ce qui n'est pas tout à fait pareil. Le social business, cela veut dire qu'il y a des affaires à faire dans le secteur social, y compris avec les pauvres. On peut gagner de l'argent avec les pauvres. Vous avez des formes de crédit pour les populations les plus défavorisées qui ne sont pas forcément les crédits les plus avantageux ni les moins rentables. Les entreprises sociales, c'est encore autre chose. C'est Ashoka par exemple, cette fondation créée par Bill Drayton, qui a une antenne en France, et qui aide des entrepreneurs à promouvoir leur projet, dès lors qu'il a une dimension sociétale. C'est cela que l'on appelle les entreprises sociales. A Harvard, la grande école de management américaine, depuis 1991 ou 92, a été créée une filière d'entrepreneuriat social. La plupart des écoles de commerce de France ont fait la même chose aujourd'hui, et l'université s'y est mise aussi... Pourquoi ? Parce qu'il y a une demande. Il y a une demande, des besoins, et il y a des possibilités d'entreprendre pour d'autres raisons que simplement gagner de l'argent. Il y a aussi des projets économiques qui peuvent être utiles, intéressants, qui peuvent être financièrement équilibrés – ça évite de peser sur les finances publiques – et qui font que des gens s'engagent...

Voilà un peu la réalité complexe de l'économie sociale, que j'ai essayé de vous tracer à grands coups de serpe, sachant qu'il ne faut pas faire de fétichisme du mot : le mot pourra changer selon le temps, les époques, ou les lieux... C'est la réalité qui compte.

Question de Maria Besson :

« La Croix Rouge française avait en trésorerie pas mal d'argent, et le grand débat dans les comités directeurs était toujours : « l'Etat nous interdit de faire des bénéfices sur l'argent que nous avons en caisse : il fallait que l'argent reste intact, à la banque... Est-ce que vous pensez qu'en France cela va changer, pour ces grandes organisations humanitaires ? Est-ce que ce serait une bonne chose ? Je sais qu'il y a eu beaucoup de scandales il y a quelques années... »

Henry Noguès :

« J'espère que cela va changer. Je pense qu'empêcher une organisation de dégager une marge, c'est l'affaiblir. Pour les SCOP, les coopératives, il n'y a pas de problème : c'est le partage possible entre la redistribution et l'investissement. Mais pour les associations, il y a un réel souci. Cela les rend très dépendantes, en matière d'investissement, et ça n'incite pas toujours à une bonne gestion non plus. Mais il y a autre chose. Vous connaissez la loi Le Chapelier ? C'est une des premières lois qui a été votée par l'assemblée législative après la Révolution Française, en 1791, une loi du 14 juin. Le Chapelier était un avocat rennais, il avait tenté de se faire anoblir, sans succès, et il était devenu député du Tiers Etat. C'est lui qui a fait cette loi qui a construit notre Etat d'une certaine façon. Je m'explique : au moment où la loi est votée, les charretiers font grève à Paris – à l'époque, cela a créé une sacrée pagaille. Le maire de Paris veut essayer d'arranger les choses entre les salariés des charretiers et les entrepreneurs, mais ça ne marche pas trop, et on vote la loi à ce moment-là. Que dit cette loi ? Elle dit que les gens d'un même métier, d'une même profession, n'ont pas le droit de se réunir, de délibérer, de prendre des décisions concernant « leurs prétendus intérêts communs ». On interdit toute forme d'association. A l'époque, les charpentiers de Paris veulent créer une union fraternelle, le décret d'Allarde ayant cassé toute forme de corporation, corporations qui servaient aussi de cadre social en quelque sorte. Les charpentiers de Paris, qui avaient une corporation qui marchait bien depuis le Moyen Age, ont protesté : « Quand l'un d'entre nous fait une chute et qu'il a besoin de se soigner et de manger, et bien on paye ! On utilise notre caisse, notre fonds de secours pour lui permettre de passer ce mauvais cap et de revenir travailler sur le chantier quand il est guéri ». Donc les charpentiers ont voulu créer une union fraternelle, et ils ont envoyé une telle requête à Le Chapelier. La réponse de la loi a été « Non, vous ne pouvez pas créer cela. La solidarité, c'est à l'Etat de s'en occuper ! ». Paradoxal ! Vous voyez : on empêche toute forme d'association, d'autonomisation collective en quelque sorte, ce qui sera utilisé contre les syndicats évidemment, mais cela va aussi empêcher toutes les formes de vie un peu collective, et de construction de cette nature. Jaurès disait, à propos de la loi Le Chapelier, que c'était une « loi scélérate ». Je ferme la parenthèse historique pour vous dire que dans la loi Le Chapelier, il est écrit qu'un fonctionnaire – et on a formé des générations et des générations de fonctionnaires comme ça -, un fonctionnaire ne doit pas recevoir une délégation de collectif, ni lire une pétition... Autrement dit un fonctionnaire doit être complètement autiste à tout ce qui est collectif. Pourquoi ? Parce qu'entre l'intérêt général et les intérêts particuliers, il doit

être totalement neutre, ne pas être le jeu des lobbies. Si cela pouvait être vrai au niveau de l'Europe ce serait pas mal ! Mais à l'époque on se méfiait des lobbies à tel point qu'on interdisait à un fonctionnaire de recevoir une délégation collective, et de lire une pétition. Vous voyez, la loi Le Chapelier a établi une culture de la méfiance par rapport aux formes d'organisations collectives, qui s'est renforcée par le conflit entre les laïcs et les cathos, évidemment. Il a fallu attendre l'encyclique « *Rerum Novarum* » de 1891, pour que le Pape reconnaisse la République. C'est ce contexte-là. Alors j'espère qu'on va mettre moins de temps que pour la loi Le Chapelier à se rendre compte. La loi 1901, c'est cette liberté de s'associer pour faire tout ce que l'on veut, sauf du bénéfice qu'on partagerait, c'est la seule exception.

Mais le contexte budgétaire ne plaide pas toujours dans ce sens... En même temps, quand la Croix Rouge fait beaucoup d'excédents dans un coin, ça ne sert à rien ! Donc on ne peut pas considérer que c'est totalement satisfaisant non plus. Il faut qu'au sein de la Croix Rouge, soit il y ait des redistributions - mais à ce moment-là vous allez perdre de la motivation à collecter les ressources de la région riche dans laquelle vous êtes -, soit il faut que vous ayez des projets de développement à la hauteur de ces moyens... Enfin, il faut décider de ce qu'on fait de l'excédent. Les excédents n'ont de sens que si à un moment ou à un autre, ils se transforment en projet, en investissement. Sinon il reste une épargne thésaurisée ou stérilisée même si des gens peuvent la gérer, mais ça n'est pas la même chose. Voilà pourquoi je pense qu'il faut accepter l'existence de bénéfices ou d'excédents pour les associations ».

Question de Thierry Vincent :

« Je voudrais revenir sur le poids relatif des différentes structures dans ce que vous appelez l'économie sociale...Vous avez parlé de la part prépondérante des associations, des mutuelles, des coopératives, et pour finir des fondations. Avec l'évolution récente depuis 2005 de la fiscalité sur le mécénat d'entreprise, ne pensez-vous pas que dans le champ de l'économie sociale et solidaire, il y ait une forte évolution en France ? Avec une très forte incitation à la défiscalisation du don, vous ne croyez pas que l'Etat va progressivement être remplacé par le mécénat, à la fois d'entreprise et de particuliers, pour financer des projets d'intérêt général ? »

Question :

« Je trouve votre approche très intéressante, parce qu'elle essaie d'être à la fois très historique et très conceptuelle, c'est rarement le cas dans ce genre de débat.

Dans ce cadre, ne croyez-vous pas que toute activité humaine, y compris celle dont vous parlez, a pour objectif final d'améliorer les conditions de vie, ou de bien être des individus dont elle a la charge ? Et pour que cet objectif soit atteint le mieux possible, finalement il y a trois critères, trois nécessités. D'abord, une nécessité d'efficacité. Or, à partir du moment où beaucoup d'associations n'ont pas de critères, finalement on est incapable de connaître leur efficacité... Il y a une exception, ce sont les fondations : les fondations fonctionnent selon un régime d'économie libérale, elles distribuent ce qu'elles gagnent, et plus elles gagneront, plus elles pourront avoir d'activité...

Le deuxième critère est un critère de compétence. Dans un monde où la connaissance joue un rôle croissant, beaucoup d'associations se trouvent composées d'individus qui sont actifs, sans avoir la compétence pour ce faire, et sont de facto plus ou moins inamovibles, soit parce qu'il n'y a pas de remplaçants, soit parce qu'ils sont là soutenus par leurs pairs – mais cela ne concourt pas beaucoup à l'objectif initial.

Et puis comme vous le soulignez, le troisième critère est la capacité d'expansion. La capacité d'expansion suppose de pouvoir investir, et qui dit pouvoir investir dit avoir des ressources provenant du profit, de la marge, appelons-le comme on veut, mais il faut bien que celui-ci soit maximisé pour accroître l'activité. ».

Henry Noguès :

« C'est une bonne question. Je partage l'essentiel de ce que vous dites, mais il y a des points sur lesquels je ne suis pas d'accord. Est-ce que nos fondations sont mieux gérées en moyenne que les associations ? J'aimerais être d'accord avec vous, mais je n'en suis pas forcément sûr. C'est possible, mais... La culture française sur les fondations est quand même encore un peu jeune. Là où je suis moins d'accord avec vous, pour avoir travaillé sur la manière dont fonctionnent les associations, c'est sur la façon dont elles utilisent le bénévolat : allez voir, il y a le meilleur et le pire ».

Question :

« Oui mais elles font faillite, quand c'est le pire ».

Henry Noguès :

« C'est vrai, mais une association qui n'est pas bien gérée perd ses bénévoles. Les bénévoles n'aiment pas qu'on gaspille leur temps. Il y a une économicité du bénévolat plus grande qu'on ne l'imagine. Ce n'est pas parce que les gens donnent leur temps que ça n'a pas de valeur pour eux. Il y a un coût d'opportunité : ils auraient pu faire autre chose, ils pourraient aller ailleurs, dans une autre association ... Donc dans le management du bénévolat, on est obligés d'avoir un souci d'efficacité. On y parvient plus ou moins bien, mais j'émetts une petite réserve... C'est le procès qui est fait en France, comme dans tous les pays du monde, aux entreprises non lucratives : l'absence de l'aiguillon du profit peut amener à ne pas faire les choix les plus satisfaisants sur le plan de la maîtrise des coûts. Certes, mais il y a plus d'efficacité qu'on ne l'imagine. Parce que les gens veulent que ce pour quoi ils agissent serve à quelque chose. Ils ont un désir de résultat, et comme les ressources sont limitées, y compris le temps, ils essaient de l'utiliser correctement, de manière très générale. Quant à la deuxième remarque sur la compétence, il suffit d'aller aux Prud'hommes pour voir le déficit de gestion en tant que responsabilité d'employeur qui peut exister parfois, dans les associations notamment... Les gens ne s'engagent pas dans une association pour être employeur, et ils se retrouvent employeur ! Sans avoir nécessairement les services juridiques pour les aider, la formation de base leur permettant de faire face à des responsabilités qui sont souvent lourdes et parfois kafkaïennes... Oui, ça existe. Mais il existe aussi des bénévoles très qualifiés ! On pourrait prendre l'exemple de l'environnement : le savoir profane se trouve davantage du côté des associations que de l'administration ! Les entreprises ne sont pas toujours capables de collecter les meilleures ressources sur toutes les questions ! Sur l'environnement, sur la santé parfois aussi... Même s'il y a trop souvent encore d'incompétence dans les ressources bénévoles - et je me bats depuis longtemps pour développer la formation des bénévoles. On demande de plus en plus, et à juste titre, aux associations, en termes de responsabilités. Cela suppose de la formation pour les bénévoles. Mais il n'y a aucun crédit pour les former, aucun. Si vous êtes salarié, vous trouverez des financements pour faire du macramé, ou tout ce que vous voulez, mais pour gérer l'association dans laquelle vous avez une responsabilité de trésorier, vous aurez du mal... Ce n'est pas normal. Ce n'est pas normal, c'est un déficit de prise de conscience du rôle qui est joué par ces gens-là...»

Question d'Adeline Castillon :

« Il se trouve que j'étais chargée, entre autres, de la coordination avec les associations environnementales au cabinet du ministre de l'environnement, pendant quelques temps. Donc j'avais en permanence des associations au téléphone. Et ce qui m'a frappée, c'est que les associations – environnementales en tous cas, je ne connais pas les autres -, n'arrivaient pas à acquérir leur autonomie. Dans leur fonctionnement, dans leur autonomie financière, dans leur indépendance de management, de progrès, je dirais qu'elles en étaient au stade de l'adolescence. Véritablement, elles n'arrivaient pas à s'en sortir. Vous parlez de formation, et ça c'est très important. Moi je suis absolument contre le bénévolat. Je suis contre, vraiment contre. Sauf peut être, à la limite, dans la religion, un investissement dans un engagement religieux. Mais sinon je suis totalement contre. Pourquoi ? Il y a effectivement des gens extrêmement qualifiés dans le bénévolat, mais je trouve que tout effort, toute attention, toute disponibilité, - et surtout cette générosité de mettre au service de n'importe quelle organisation ses talents, ses compétences, son expérience -, mérite au moins un retour. Ce retour n'est pas forcément pécuniaire. Mais au moins dans la reconnaissance. Cette reconnaissance pouvant être faite soit par la République – pourquoi pas ? La médaille du Mérite, la Légion d'Honneur...Il existe suffisamment de reconnaissances. Mais c'est un minimum, absolument un minimum. L'association se doit, je trouve, de renvoyer à ces personnes qui se dévouent, souvent de tout leur cœur, des manifestations de reconnaissance en tous les cas concrètes, si elles ne sont pas pécuniaires. Concrètes. Et concernant les associations environnementales, je tiens à dire que certes, elles sont bourrées de bonnes intentions ; Vraiment : protectorat de l'île de Ré, de je ne sais pas quoi... Elles sont regroupées dans une espèce de coordination, très bien, mais elles n'ont aucun sens de l'organisation, aucun sens de l'efficacité, et aucun sens de la rentabilité. Encore une fois j'étais au cabinet du ministre, et je m'en occupais tous les jours ! Donc je sais de quoi je parle. Cela a peut être changé, mais mon expérience n'a jamais que cinq ans. Je souhaite que ça ait changé. Les associations humanitaires, elles, sont regroupées au sein d'une coordination qui s'appelle « Coordination Sud », et qui est bien mieux organisée. Les gens sont payés, salariés de cette coordination, et du coup c'est infiniment plus professionnel. Il se trouve que j'ai eu à travailler avec les deux, avec les associations humanitaires, et les associations environnementales. Voilà le constat que j'ai fait : lorsqu'il n'y a que des bénévoles, que ce soit dans l'opérationnel ou dans la gouvernance, ça ne fonctionne pas. Parce que l'engagement n'est pas le même. L'homme

fonctionne malgré tout avec une carotte au-dessus de la tête. Alors mis à part ceux qui se dévouent pour la religion... Je ne suis pas du tout pour le bénévolat ».

Henry Noguès :

« Quand on interroge les bénévoles, ils sont heureux de l'être. Ils trouvent souvent un retour... »

Adeline Castillon :

« Ils sont à la retraite alors !... Ou il y a quelque chose ! »

Henry Noguès :

« Pas tous. A l'inverse, il m'est arrivé d'interroger des femmes, qui avaient fait quasiment un mi-temps de bénévolat dans des associations, et qui, arrivant à la retraite, se comparaient à leur voisine qui n'avait pas fait de bénévolat et qui avait été salariée... là il y avait du ressentiment. Non pas le regret de ce qui avait été fait, mais manque de retour... Tout ne peut pas être fait par des bénévoles, il faut des professionnels, même s'il y a des bénévoles qui sont très professionnels... Quand vous prenez un service d'aide ménagère, et que la responsable du service bénévole est une ancienne infirmière qui a quarante ans de métier... Elle est capable de faire ça. On ne peut pas assimiler bénévolat et amateurisme ».

Adeline Castillon :

« J'ai peut être été un peu caricaturale... »

Henry Noguès :

« Ce qui est compliqué, c'est quand des militants d'associations diverses, avec aussi peu de moyens, veulent travailler ensemble : ils ne savent pas faire, ils n'ont pas la logistique, ils ne savent pas communiquer, enfin pas toujours... Enfin, les Petits Frères des Pauvres sont de très bons communicateurs ! »

Adeline Castillon :

« Les ressources c'est l'Etat ! Leur seule ressource c'est l'Etat ! »

Henry Noguès :

« Ou le mécénat. Les Petits Frères des Pauvres ont des parrains qui sont des mécènes de la communication : ils ont des campagnes de communication tout à fait bien faites et gratuites ! »

Adeline Castillon :

« Mais je vous parle des associations environnementales ! »

Henry Noguès :

« Les associations environnementales sont relativement jeunes encore, et c'est vrai qu'elles ne sont pas très cohérentes... Ceci dit, je ne suis pas d'accord avec vous quand vous dites que vous êtes contre le bénévolat. Vous savez quel est le secteur où il y a le plus de bénévoles en France ? C'est le sport ! 40% du bénévolat, mesuré en heures, va dans les activités des associations sportives. Si vous enlevez le bénévolat du sport, il n'y a plus beaucoup de compétitions ! Vous enlevez l'essentiel ! Moi, j'ai été bénévole dans le tennis de table, et bien j'ai suivi des cours de formation pour être arbitre ! Je ne me suis pas improvisé arbitre parce que je ne connaissais pas bien les règles... Il faut former les bénévoles ! Il y a des contrats de bénévolat parfois exigeants. Les gens qui répondent à SOS Ecoute Amitié fonctionnent 24 heures sur 24, ils sont bénévoles pour la plupart, mais ils sont formés, suivis, et débriefés par des pys ! On ne peut pas être contre le bénévolat ! En revanche, là où vous avez parfaitement raison, c'est qu'on ne peut pas demander n'importe quoi à des bénévoles, et il y a des phases de professionnalisation qui sont indispensables... Là je suis d'accord. »

Thierry Vincent :

« Je voudrais juste préciser ce que j'ai dit tout à l'heure. Vous n'avez parlé que des fondations. Or, depuis deux ans, il y a une autre forme de mécénat qui existe, qui facilite le mécénat privé, c'est le fonds de dotation. J'ai créé un fonds de dotation parce que je constatais au quotidien que l'argent de l'Etat n'était plus présent pour financer des opérations d'intérêt général, et que la seule manière de continuer à faire des choses, c'était non pas de créer une fondation - ce qui nécessite un million d'euros -, mais des fonds de dotation, qui ont les mêmes avantages fiscaux que les fondations, et qui sont aussi faciles à créer que les associations. La vraie rupture en France date d'il y a deux ans, où l'on a permis à des particuliers, voire à des structures, de créer des véritables défiscalisations de dons, ce qui n'existait pas avant ».

Henry Noguès :

« Vous avez raison, mais cela est encore émergent et on ne dispose pas de données statistiques postérieures à 2007 sur ces questions. Donc l'effet que cela va avoir sur les fondations et les autres structures est encore en germe. C'est effectivement un domaine à observer et où les choses vont changer ».

Question :

« J'ai pas beaucoup travaillé pour des associations, des fondations, et je connais ce sujet de fonds de dotation, qui date de 2008... Maintenant il y a 387 fonds de dotation qui ont été créés. Ce qui les différencie des fondations, c'est qu'il n'y a pas besoin de capital pour les créer. Et en fait on ne sait pas ce qu'ils vont devenir, s'ils vont durer...Ils sont beaucoup plus souples que les autres fondations. Je suis mi-américaine, mi-norvégienne, et la plupart de mes expériences ont été avec les associations et les fondations aux Etats-Unis. Le Third Sector, est très connu, très puissant, aux Etats-Unis ».

Henry Noguès :

« Il y a eu aux Etats-Unis moins d'Etat Providence, mais beaucoup des fonctions remplies chez nous par l'Etat Providence l'ont été par du mécénat... Nous sommes en train de publier un ouvrage sur l'économie sociale, l'un des derniers articles c'est : « Rockefeller était-il un entrepreneur social ? ». Rockefeller, déjà ! Au début du XXème siècle... »

Question :

« J'ai aussi entendu dire que le nom pour ce Third Sector, c'était « the change economy », parce qu'il y a beaucoup plus de souplesse avec les associations, les fondations... ».

Henry Noguès :

« On réfléchit depuis très longtemps sur ces questions aux Etats-Unis et en Angleterre : dès le début du XXème siècle, il y a eu débat, et ils l'ont tranché d'une manière plus astucieuse que nous, peut être pour des raisons historiques qu'on comprend bien, avec deux images. La première date de 1908, développée par Benjamin Gray, c'est l'image des « barres parallèles » : pour que la société fonctionne bien, il faut que la société civile prenne ses responsabilités, et que les pouvoirs publics, la loi prenne les siennes aussi, sinon c'est bancal. Première image intéressante, qui sera reprise notamment par des socialistes anglais, Beatrice et Sydney Webb. Beatrice Webb a présidé une commission sur la lutte contre la pauvreté, où elle reprend cette image des barres parallèles. Et elle ajoute une autre image que j'aime beaucoup, celle de l'échelle coulissante : pour qu'une société progresse, il faut que des initiatives soient prises, et ce n'est pas l'Etat qui les prend la plupart du temps, mais des acteurs qui s'organisent. Ils se réunissent, explorent un secteur, montrent qu'il y a des solutions possibles pour peu qu'on y réfléchisse, et ensuite, éventuellement, l'Etat viendra consolider. C'est l'idée de l'échelle coulissante. Aux Etats-Unis, la

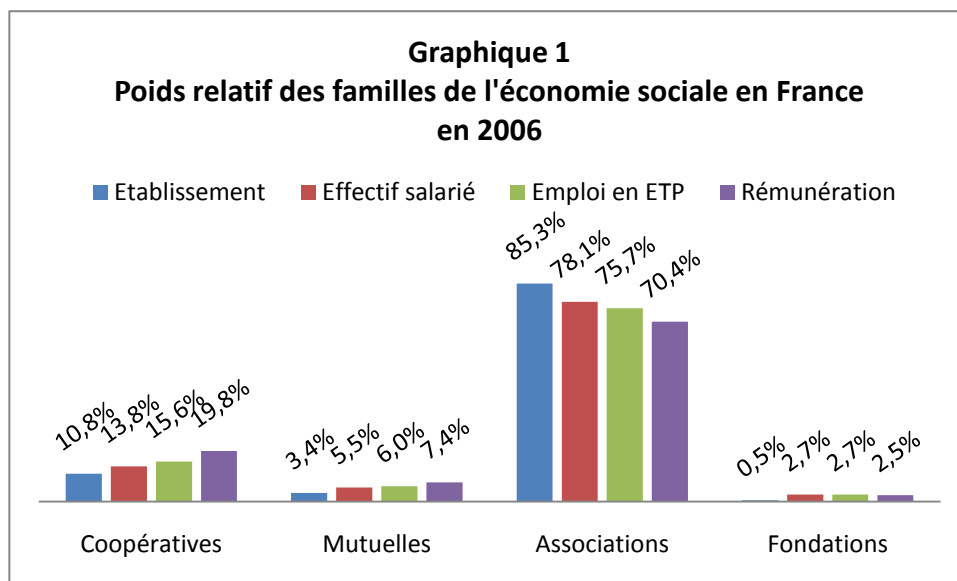
méfiance par rapport à l'Etat était plus grande, et les religions ont joué un rôle important – quand Rockefeller fait sa fondation, il la fait contre l'Etat Providence, c'est politiquement très chargé aussi... Mais il fait quelque chose qui a laissé des traces jusqu'à aujourd'hui, y compris sous des formes universitaires, des hôpitaux, des fonds de recherche tout à fait remarquables. Il a entrepris pour d'autres raisons que la lucrativité, sous la forme d'une fondation.

Dans une France déjà très centralisée du temps de la Monarchie, encore plus centralisée avec la République, comme on se méfiait des églises, on a un Etat Providence plus important.

Ceci dit, quand on regarde le nombre de bénévoles pour 1.000 habitants, la fondation John Hopkins (encore une !) a fait des études comparatives dans tous les pays du monde : la France et les Etats-Unis sont dans le peloton de tête, dans les pays développés, en ce qui concerne l'intensité du bénévolat. C'est peu connu, mais le secteur non lucratif aux Etats-Unis est extrêmement important. Dès les années 80, les débats des économistes aux Etats-Unis ont porté là-dessus : « est-ce qu'il faut maintenir des avantages fiscaux, sur les bénéfiques, sur les non lucratifs ? »... Ils ont finalement tranché la question en disant qu'il fallait les maintenir. Et que cela ne faussait pas la concurrence, même s'il y avait des non-lucratifs en concurrence avec des lucratifs sur le même secteur. Parce que cela compensait soit des missions supplémentaires que les gens faisaient, soit des déficits d'accès au capital, qui étaient du côté du secteur lucratif forcément plus forts que pour ceux qui pouvaient espérer un retour d'investissement en apportant leurs capitaux. Il y a eu ce débat, et à un moment il a été question de supprimer tous les avantages du non-lucratif. Les gens ont eu peur de voir disparaître le non-lucratif, il y a eu des forces de rappel... en faveur d'une économie plurielle.

Ceci dit : « est-ce que le non-lucratif est bien géré ? »... Il n'y a pas d'institution parfaite, dans aucun pays du monde...

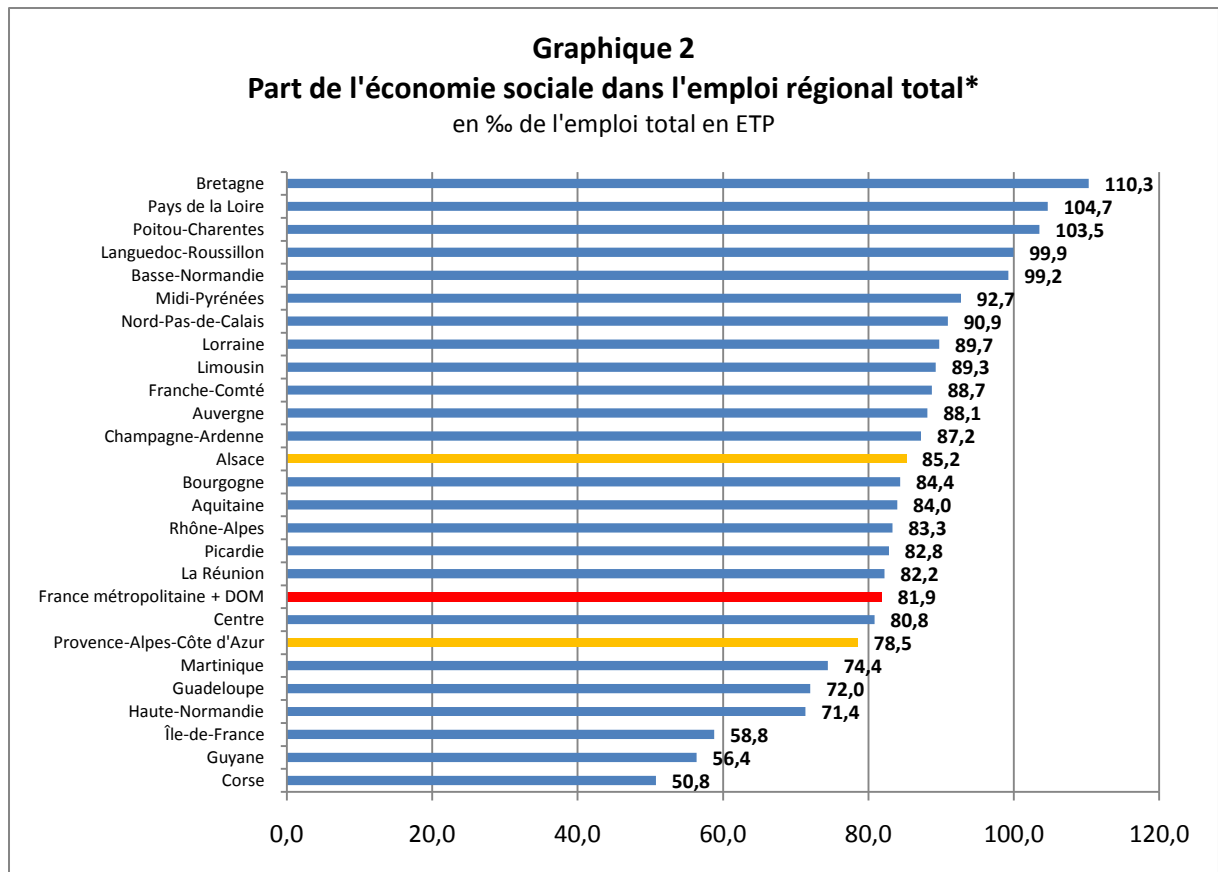
Pour terminer : si vous prenez 100 organisations sur 100 organisations d'économie sociale il y a 11 coopératives, 3 mutuelles, 85 associations, et moins d'une fondation, peut-être bientôt un peu plus compte tenu de ce qui était dit tout à l'heure...



Source : Insee, Clap

Si vous regardez ce que cela représente en emplois équivalent temps plein dans le graphique 1, c'est déjà différent : les coopératives, qui ne sont que 11% des organismes, représentent 16% d'emplois équivalent temps plein dans l'économie sociale ; les mutuelles, qui représentent 3%, font 6% des emplois, et les associations, qui font 85%, se réduisent à 75% des emplois – parce qu'il y a beaucoup de temps partiels. En revanche, les fondations, qui ne représentent que 0,5%, font déjà 2,7% des emplois.

Le dernier point, ce sont les rémunérations - un procès est parfois fait aux employeurs de l'économie sociale, notamment associatifs, de ne pas être de très bons employeurs, et ce n'est pas complètement faux quand on regarde les données statistiques : si vous prenez la moyenne des rémunérations à 100 dans l'ensemble des secteurs, hors économie sociale, l'économie sociale est à 88 en moyenne, en rémunération, par équivalent temps plein – donc 12% en dessous. Mais les fondations sont à 23% au-dessus de la moyenne... C'est souvent de l'emploi très qualifié dans les fondations. Ces chiffres-là sont difficiles à interpréter, parce que ces organismes ne sont pas dans les mêmes secteurs d'activité. Les mutuelles, qui sont du côté de l'assurance, sont à 17% au-dessus de la moyenne. Les coopératives sont à 12%. Et les associations sont à 81%, au lieu de 100, pour la moyenne des autres activités économiques. Donc c'est surtout chez les petites associations qu'on a des formes d'emplois précaires, et des gens qui ont des responsabilités d'employeur, sans avoir toujours les compétences ou les services de ressources humaines pour les assumer, quelque soit leur bonne volonté... Il y a aussi de très grosses associations qui sont de gros employeurs, avec 3.000 salariés - celles-là ont des services du personnel !...



Sur 100 emplois dans les activités financières et bancaires, 35 sont dans l'économie sociale - c'est là où il y en a le plus, les banques et les assurances. Education, santé, et action sociale : 27% des emplois sont dans l'économie sociale, en équivalent temps plein. Services aux particuliers – les aides à la personne comme on dit aujourd'hui - : 11%.

En moyenne 9% des emplois dans l'économie sont dans l'économie sociale et solidaire, telle qu'elle est définie ici. Même dans l'automobile, on comptabilise 0,2%, ce sont des garages coopératifs ou je ne sais quoi, mais ça existe !

Je vous donne les chiffres de l'INSEE de 2006, il n'y en a pas eu de disponibles depuis.

Si vous regardez le graphique 2. Vous observez que pour 1.000 emplois, y compris indépendants, pas uniquement salariés, 1.000 emplois en équivalent temps plein, la région qui vient en tête c'est la Bretagne : 110 emplois sur 1.000 dans l'économie sociale. Pourquoi ? Il y a beaucoup d'emplois dans l'économie sociale en prolongement de l'agriculture. C'est aussi dû au débat entre l'école publique et l'école privée, qui est très fort, donc quand les cathos faisaient quelque chose, les laïcs en faisaient autant, et réciproquement. C'était cela dans les pays bretons... Les Pays de la Loire : 105. Vous voyez que géographiquement c'est très proche. Poitou-

Charentes : 104. Languedoc : 99. Inversement, parmi ceux qui en ont le moins : la Corse, 50, la moyenne française étant de 82. L'Ile-de-France est à 59, parce que tous les emplois administratifs et tous les emplois des grandes entreprises sont pour la plupart hors économie sociale. Ce n'est pas essentiellement parce qu'il n'y a pas d'initiative en économie sociale en Ile-de-France, c'est ce que l'on appelle un effet de structure...

Sur l'ensemble du territoire, l'économie sociale représente 10% des établissements, 8% des salaires, et 7% de la valeur ajoutée.

Si vous ajoutez le bénévolat, il faut ajouter 1,5% de P.I.B. en plus, pas davantage, malgré les millions de bénévoles et en les salariant au SMIC pour calculer leur contribution en monnaie. Pas plus. On pourrait alors dire que l'économie sociale, avec 8% des salaires, ou 9 en intégrant le bénévolat, ce n'est pas grand-chose... C'est vrai. Mais là où elle est, c'est important : c'est comme dire que l'huile dans une voiture, ça ne pèse pas beaucoup ! Evidemment que ça ne pèse pas beaucoup, mais enlevez-la, et vous allez voir ! Tout dépend où sont placés ces emplois : sur le chantier de la pauvreté, sur le chantier de l'insertion... Pour cette raison, ne mesurer l'impact de ce secteur qu'en termes d'emplois ou de valeur ajoutée, c'est vraisemblablement laisser échapper une partie de son importance...

Pour terminer avec la question initiale du titre de cette rencontre : l'économie sociale n'est pas une alternative à l'économie du capital. Certains peuvent penser le contraire, pour moi ce n'est pas le cas. En revanche, c'est un complément nécessaire tout à fait indispensable. Je n'ai pas parlé ici des coopératives artisans, du commerce associé, des CUMA – les coopératives d'utilisation du matériel agricole -, des GEIQ – les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, nous en avons un près de Nantes fait par les hôteliers, qui échangent leurs personnels pour les former et les qualifier, et ainsi les fidélisent en améliorant la qualité du service rendu... Les coopératives d'avitaillement des marins pêcheurs... Il y a toute une partie de l'économie sociale dont je ne vous ai pas parlé - parce qu'on pense plus facilement à l'économie sociale de l'action sociale, de l'aide humanitaire... 60% des emplois des associations sont dans le secteur sanitaire et social. Mais il y a aussi cette partie de l'économie sociale qui est le prolongement et parfois le levier de l'économie classique, traditionnelle, de l'autre économie...

Vous avez parfois des marchés sur lesquels se retrouvent les sociétés d'assurance et les mutuelles. Et je crois que ce n'est pas une mauvaise chose, parce que ça stimule la concurrence. Prenez la mutuelle des motards, c'est la dernière mutuelle qui s'est créée – et c'est un exemple intéressant.

Comme c'est un « mauvais risque », les motards étaient assez fortement taxés, que ce soit par les sociétés d'assurance, ou par des entreprises d'économie sociale. Alors ils ont créé la mutuelle des motards. Et en même temps qu'ils ont fait cette organisation socio-économique, ils ont fait de la prévention, de l'éducation, et du lobbying auprès des pouvoirs publics pour que la route soit davantage pensée aussi pour les motards... C'est ce qui est intéressant. Ils vont au-delà de la finalité exclusivement assurantielle, ils interviennent dans le champ sociopolitique. Là réside aussi une partie de la plus-value sociale de cette forme d'économie.

Je trouve que c'est une chance de pouvoir bénéficier d'une économie plurielle, et je suis assez d'accord avec l'idée des barres parallèles et celle de l'échelle coulissante évoquées précédemment. Il faut être exigeant par rapport à l'économie sociale, mais c'est une richesse pour une société. Aujourd'hui, les pays qui ont le moins d'économie sociale, ce sont les anciens pays de l'Est. Et quand il n'y a pas d'économie sociale, le risque est grand que la mafia la remplace et que certains besoins soient mal satisfaits.

Question Thierry Vincent :

« Aujourd'hui vous voulez faire un don. Les dons à titre individuel sont défiscalisés à 69%. Les dons d'entreprise, à 60%, sur la base imposable. Vous pouvez sélectionner une cause que vous voulez défendre, et payer moins d'impôts... Rien que ça, ça vaut la peine ! Sauf que la culture française n'est pas encore en phase avec ce que le droit permet. Les Américains ont cette culture du mécénat depuis des décennies. En France, c'est fiscalement possible, sauf que le Français préfère payer des impôts à l'Etat, qui va dépenser l'argent d'une manière non contrôlable, alors qu'il peut facilement faire des dons, et payer moins d'impôts... »

Henry Noguès :

« Souvent l'économie sociale est née petite : la MAIF, à laquelle j'appartiens, est née dans un café de Vendée, sous la houlette de sept instituteurs, en 1932 ! Tout commence petit ! Ma mutuelle de santé, la MGEN 44, est née en 1859 à l'initiative d'un inspecteur d'académie et de cinq instituteurs. A l'époque, ils accueillaient les enseignants du secteur privé confessionnel comme du secteur public, ils accueillaient les femmes mais celles-ci ne votaient pas ! – C'était une « male et solide organisation » ! Et ils ne rigolaient pas non plus avec les dépenses : à l'époque, quand les gens étaient flagada, on leur donnait du quinquina pour les stimuler un peu. C'est amer le quinquina, alors pour boire la potion, on la prenait avec du malaga... Et bien, ma mutuelle remboursait le quinquina, mais pas le malaga !

Voilà comment naît l'économie sociale... Je vous ai parlé de statistiques qui donnent une image un peu abstraite, mais en permanence de nouvelles initiatives sont prises, de nouvelles associations se créent, des coopératives apparaissent... C'est un processus constant. Regardez les initiatives qui sont prises avec les maladies orphelines, elles n'existaient pas avant... On parle beaucoup de l'association France Alzheimer, mais il y a énormément de dossiers sur lesquels des structures se créent... Les « bistrots-mémoire » en Bretagne, c'est une initiative... Quand on a un malade lourd parmi ses proches, le risque c'est de ne plus avoir de vie sociale, de s'enfermer avec son problème. L'idée de ces « bistrots-mémoire », c'est de faire sortir les gens : ils vont dans un café, un peu comme nous ce soir, et ils font venir un médecin, un psychologue, un militant d'une association, pour réfléchir à ce qu'on peut faire quand on est dans ce type de situation. L'objectif c'est surtout d'amener les gens à sortir, à se rencontrer...

Il y a beaucoup d'initiatives toutes récentes ! Dans le dernier exemple, ils viennent de faire la première réunion des réseaux nationaux qui existent là-dessus. Il faut laisser les gens expérimenter, et on verra bien ce qu'il y aura d'utile, de fécond, ce qui aura de l'avenir... Il y a une autre façon d'entreprendre dans ce domaine-là, par des petites actions de cette nature ».

Question Véronique Pernin :

« Je voulais faire une petite parenthèse sur la loi sur le mécénat. L'un de mes clients qui fait partie de l'ordre des experts comptables a mis en place une très belle initiative baptisée « Un tour de France du Mécénat », qui consiste à sensibiliser les experts comptables - aujourd'hui 20.000 en France, ils sont les premiers conseillers des chefs d'entreprise - pour qu'ils expliquent notamment aux PME l'intérêt de cette loi et tous les avantages de la défiscalisation. On parle beaucoup des grands comptes qui investissent au titre du mécénat, mais la PME a finalement peut être aussi des actions à mener. Je tiens à parler d'un de mes clients qui a fait une opération de mécénat magnifique. Un tableau de Nicolas Poussin, qui s'appelle « La fuite en Egypte », a été retrouvé - cela a fait toute une histoire juridique : quand on s'est aperçu que c'était un Nicolas Poussin, les vendeurs à l'époque l'avaient déjà vendu comme un tableau ancien, sans savoir qu'il était de Poussin. Ils se sont retournés contre les antiquaires, qui ont dû restituer le tableau. Le tableau est alors passé dans le domaine du Trésor National, c'est-à-dire que l'Etat a fait appel au mécénat pour garder sur le territoire français ce tableau qui devait être vendu à plusieurs dizaines de millions d'euros, je ne me rappelle plus combien. Il se trouve qu'un de mes clients,

une petite PME de trente personnes, un cabinet d'expertise comptable sur la région de Lyon, s'est trouvé au côté des grands comptes, Suez, Gaz de France, etc., et a mis 70.000 € sur l'opération. C'était la seule PME à investir pour ce tableau de Nicolas Poussin, qui maintenant a été racheté pour être exposé au musée des Beaux-arts de Lyon. Mon client m'a expliqué que cette opération lui avait coûté 7.000 € en coût réel, puisque déductible à 90%.

Derrière, nous, agence de communication, nous avons fait toute sa communication presse, et nous avons eu pour ce client des retombées qui sont allées bien au-delà de tout ce qu'ont obtenu les grands comptes, qui avaient mis plusieurs millions d'euros sur cette opération. Pourquoi ? Parce que finalement cette opération a été considérée comme exemplaire : c'était une petite PME qui avait investi sur ce trésor national, cela montrait l'exemple, en tant que PME investissant au titre du mécénat. On a eu « le coup de cœur du mois » dans « L'Entreprise », trois quart de page dans « Les Echos », un papier dans « La Tribune », on a été dans toute la presse locale de la région Rhône-Alpes... Mon client est devenu une vraie star ! Le cabinet s'appelle « Cabinet Bonnet » en plus, ça amusait tout le monde, et ça a été une opération de communication interne formidable pour eux, et vis-à-vis de leurs clients... On a vraiment coiffé au poteau tous les grands comptes. Une PME, et en plus un expert comptable ! L'image de l'expert comptable investissant dans de l'art, c'est quand même particulier !

Voilà : il y a cette initiative de sensibilisation qui existe, pour que l'ensemble des experts comptables expliquent à leurs clients PME que cette loi sur le mécénat, c'est aussi une manière de défiscaliser ».

Henry Noguès :

« Je vais vous donner un autre exemple qui peut vous faire saisir l'intérêt qu'il y a à conserver une économie plurielle.

Vous connaissez peut être l'entreprise Jallatte, qui faisait des chaussures industrielles en cuir, dans la région Rhône-Alpes. Le père était déjà un entrepreneur de PME. Le fils est allé aux Etats-Unis après la Deuxième Guerre Mondiale, et il a vu qu'il y avait un marché de ce type de chaussures industrielles. L'entreprise a prospéré, et elle est devenue, je crois, deuxième au niveau mondial sur le marché des chaussures industrielles de cuir de qualité. Il n'avait pas de possibilité de reprise au sein de sa famille, et ce sont des fonds de pension qui ont racheté l'entreprise. Un premier, puis un deuxième. Les fonds de pension ont fait le tri, ils ont éliminé certaines parties des activités. Ils allaient éliminer BCS, qui est une tannerie à Rumilly. Elle ne perdait pas d'argent, mais elle n'en gagnait pas assez. Il s'est trouvé que l'administratrice provisoire, Madame Didier, bien formée dans son

école de commerce, connaissait l'existence de l'économie sociale - ce qui n'est pas le cas de tout le monde. Elle a vu que cette entreprise était sur une niche, avec du personnel compétent, bien formé – il y avait 35 emplois -, elle ne faisait pas de pertes, les gens avaient une certaine ancienneté... Plutôt que de liquider, l'administratrice leur a proposé de transformer l'entreprise en société coopérative ouvrière de production. Sur les 33 compagnons qui avaient le savoir-faire, je crois qu'il y en a 28 qui ont marché. Le directeur a marché aussi. Ils ont été licenciés, ils ont remis 80 ou 90% de leur prime de licenciement en parts dans la société coopérative ouvrière de production, c'était il y a quatre ans, et je pense qu'elle vit toujours... puisqu'elle exposait encore l'année dernière en Chine.

Vous voyez : il fallait 10-12% de rentabilité à un fonds de pension. Là, la société est rentable, avec une marge bénéficiaire de 3 à 5%, cela suffit pour rémunérer les capitaux qu'ils ont investis dedans, et cela maintient l'emploi local, sans les effets négatifs qu'on aurait eus évidemment autrement notamment pour les communes et les commerces du coin. Voilà l'intérêt là aussi – avoir la possibilité de pérenniser des activités économiques même si elles n'ont une rentabilité financière que de 3-4%, sachant qu'elles ont d'autres effets sociétaux. Grâce à cette personne, ils en ont réchappé. Mais il aurait suffi qu'elle n'ait pas été formée à la connaissance du statut des SCOP, et à la possibilité que cela représentait, pour que la solution la plus simple soit sans doute de liquider l'entreprise et de pleurer sur les effets de la mondialisation ensuite...

Voilà un exemple de reprise parmi d'autres. La reprise d'entreprise est un vrai souci, on n'a pas toujours de repreneur pour des projets d'entreprise qui ont été menés par celui qui les a animés à l'origine. Parfois, cela peut être une réponse quand les professionnels et l'équipe qui a été constituée par lui sont capables d'en assumer la responsabilité ».

Alain Schéhadé :

« Pour conclure, on va parler de l'ADDES, l'association pour le développement des données sur l'économie sociale, dont vous êtes le président... »

Henry Noguès :

« L'ADES a 25 ans. Elle est fille du mécénat du crédit coopératif, petit club d'universitaires réunis notamment à l'initiative d'Edith Archambault, professeur émérite à l'université Paris I, autour de cette ambition : mesurer l'économie sociale, qu'y a-t-il réellement statistiquement derrière ? Ils ont commencé avec le mécénat du crédit coopératif à organiser un prix de thèse

et un prix de mémoire sur l'économie sociale, et des colloques : nous organisons le 23^{ème} colloque sur l'économie sociale le 9 novembre à la Maison de la Chimie à Paris, autour de ce thème, « Les frontières de l'économie sociale se sont-elles déplacées ? ». Cela vise le mécénat, mais aussi d'autres types d'entreprises qui émergent aujourd'hui, et dont on ne sait pas si elles sont porteuses de nouvelles formes d'économie sociale dans l'avenir. Voilà l'ADDES, c'est une toute petite structure, mais qui vise à animer la réflexion, la recherche, les connaissances statistiques, et qui a contribué avec les chambres régionales de l'économie sociale à stimuler l'INSEE, puisque l'INSEE aujourd'hui donne des données.

Je n'ai pas eu le temps de critiquer ces données – ce n'est pas de la faute de l'INSEE, le problème est complexe... On met dans l'économie sociale des gens qui n'ont pas conscience d'en être. On dit « association à but non lucratif », c'est pas toujours le cas. En outre, ce classement statistique ne veut pas dire pour autant que les gens se sentent d'économie sociale. La MAIF a mis vingt ans à commencer à penser qu'elle était peut être dans l'économie sociale. D'autres n'en sont pas encore là... »

Alain Schéhadé :

« Un petit mot de la Fonda, l'association française pour le développement des associations de progrès... »

Henry Noguès :

« La Fonda c'est un petit think tank, qui vise à favoriser la vie associative, et notamment toutes les petites associations émergentes. Les associations qui ont de l'ancienneté ou qui sont déjà dans une fédération disposent d'une logistique. Mais toutes les nouvelles petites initiatives sont beaucoup plus fragiles, souvent éphémères, et elles ont parfois besoin d'une attention, d'une vigilance, pour devenir de plus grandes pousses. C'est un think tank au service des mouvements associatifs.

Un mot enfin sur l'UNIOPSS, le dernier des trois engagements pour lesquels je suis mobilisé actuellement. C'est l'union nationale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux. C'est une association née après 1945 dans l'idée qu'il ne fallait pas laisser le monopole de l'Etat Providence à l'Etat, et qu'une partie des réponses aux problèmes de la société existaient ailleurs que dans les systèmes politiques, publics, et administratifs. On retrouve l'idée de la barre parallèle... L'UNIOPSS est née de cette intuition. Elle rassemble la plus grande partie des associations du monde sanitaire et social, qu'elles soient catholiques, protestantes, juives, laïques... Cette union nationale est un partenaire des pouvoirs publics, mais

très souvent en tension, quelque soit la couleur politique du gouvernement. Je suis au conseil de prospective avec d'autres collègues universitaires, et nous essayons d'aider les militants associatifs ou les salariés professionnels qui animent ces réseaux à anticiper et à trouver les chemins les plus féconds pour les projets qu'ils mènent.

L'une des questions qui me tarabustent sur un plan théorique aujourd'hui, c'est que nous allons de plus en plus vers des marchés avec des acteurs pluriels, des acteurs lucratifs et des acteurs non lucratifs, et que l'on doit réguler politiquement ces marchés, pour un tas de raisons : on n'imaginerait absolument pas par exemple de laisser le marché de la santé se faire tout seul... Aucun pays au monde ne laisse le marché de la santé livré à lui-même. Mais c'est vrai aussi pour d'autres services, sanitaires et sociaux, culturels et éducatifs... Or, on ne sait pas réguler ces marchés avec des acteurs pluriels. C'est très compliqué à réguler. Si vous régulez trop, vous empêchez l'initiative privée, y compris lucrative, de venir apporter ses réponses. Si vous ne régulez pas assez, vous risquez de voir disparaître le secteur associatif non lucratif. C'est l'effet d'éviction et un appauvrissement pour la société comme j'ai essayé de vous le montrer ce soir ».